

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la résolution Alexandre Démétriadès et consorts – Pour que le rail reste attractif !

Rappel de la résolution

En date du 8 mai dernier, la presse s'est fait l'écho d'une nouvelle particulièrement préoccupante pour les usagers réguliers des transports publics suisses : un document interne mis en circulation par CH-Direct, la communauté tarifaire regroupant 250 entreprises de transports publics suisses, évoque une série de mesures visant à enchérir le prix de divers abonnements dont le « rapport prix-prestations [serait] trop favorable ». Concrètement, les pistes évoquées sont les suivantes :

- *Hausse de 10% du prix de l'abonnement général (AG) 2^{ème} Classe (de CHF 3'860 à CHF 4'250 par année) dès décembre 2021 ;*
- *Fin de l'AG « jeune » pour les 25-30 ans qui sont en formation et donc hausse de 45% du prix de l'AG pour ces personnes (de CHF 2'650 à CHF 3'860), compensée par une modeste réduction de CHF 500 lors du passage de l'AG jeune à l'AG adulte après 25 ans ;*
- *Suppression de l'abonnement « Voie 7 » (nouvellement appelé « Seven25 ») qui permet aux jeunes de voyager à bas coûts entre 19h et 5h ;*
- *Fin de la possibilité de déposer, contre un bon CFF, son AG jusqu'à 30 jours ;*
- *Suppression de l'offre de cartes journalières aux communes*

Considérant tout d'abord, au regard de l'urgence climatique, qu'il est non seulement impératif de ne pas décourager les usagers réguliers actuels des transports publics suisses et des CFF à utiliser ce type de moyen de transport mais aussi qu'il est du devoir de l'ensemble des autorités suisses de prendre toutes les mesures nécessaires pour encourager les usagers de la route à prendre les transports publics.

Considérant ensuite que les pistes de refonte tarifaire évoquées pénalisent particulièrement les jeunes de 25-30 ans en formation et les jeunes usagers de transports nocturnes ; des personnes à faibles revenus que les autorités tentent pourtant d'encourager, par de nombreuses campagnes, à prendre les transports publics.

Considérant de plus que l'augmentation de près de CHF 400 de l'AG 2^{ème} Classe, somme non déductible des impôts, et la suppression de l'offre de cartes journalières aux communes représentent tant un coup dur pour l'ensemble de la classe moyenne que pour les politiques notamment communales d'encouragement à l'usage des transports collectifs et au tourisme endogène.

Considérant enfin que si des solutions doivent être trouvées pour financer l'exploitation des transports publics à long terme tout en faisant baisser le prix d'autres offres tels que les billets à usage unique; ces solutions ne doivent pas se diriger vers un alourdissement de la charge directe assumée par les usagers réguliers des transports publics qui se verraient ainsi découragés.

*Les signataires de ce texte ont l'honneur de proposer au Grand Conseil l'adoption de la résolution suivante :
« Très préoccupé par les pistes de refonte tarifaire envisagées par CH-Direct, le Grand Conseil vaudois espère que tout sera entrepris afin de maintenir l'attractivité et l'existence des abonnements CFF ainsi que les cartes journalières destinées aux communes ».*

Si la résolution devait être soutenue par le plénum, les signataires invitent le Conseil d'Etat à relayer sans tarder le contenu de cette prise de position auprès de l'Union des Transports Publics suisses (UTP) et des autorités nationales compétentes.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat informe que dans son courrier du 3 juillet 2019, adressé à l'Union des transports publics (UTP), il s'est montré préoccupé par les pistes de refonte tarifaire envisagées au niveau national par Ch-Direct. Il a demandé à cette instance nationale de tout entreprendre afin de maintenir l'attractivité des transports publics suisses et des abonnements existants du Service direct. Il a également demandé de ne pas chercher à décourager les usagers réguliers actuels des transports publics suisses avec des hausses de tarif maladroites, pouvant au final les détourner vers le transport individuel motorisé.

Dans sa réponse, l'UTP indique que dans le cadre des travaux réguliers de Ch-direct, des mesures relatives aux assortiments du trafic national ont été esquissées mais que rien n'a été décidé pour l'instant. Tant l'UTP que Ch-direct sont pleinement conscients de la nécessité d'augmenter la part modale des transports publics. La branche souhaite offrir à la population suisse des prestations de qualité à un prix abordable.

L'UTP nous a assuré qu'elle s'engagera avec toute la prudence nécessaire lors de toute discussion touchant le prix des transports publics afin de ne pas perdre de clients mais surtout qu'elle poursuit l'objectif d'attirer une nouvelle clientèle, en particulier dans le trafic de loisirs où un potentiel existe. A cet effet, des offres à prix attrayant sont proposés tels les billets dégriffés et l'abonnement Evasion (lot de vingt ou trente cartes journalières) et ils constituent des premiers pas pour gagner des voyageurs et améliorer la fréquentation des trains et bus aux heures creuses.

Cette démarche a donc permis de sensibiliser l'UTP et l'instance responsable de la tarification nationale, Ch-Direct, des préoccupations du gouvernement et du parlement vaudois quant à trouver des solutions tarifaires et un assortiment de titre de transport qui répondent au mieux aux attentes grandissantes de la clientèle.

Le Conseil d'Etat entend continuer à être attentif à l'évolution tarifaire tant sur le plan régional que sur le plan national compte tenu des efforts consentis pour développer l'offre de transport public dans le canton et au regard notamment de l'urgence climatique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 décembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean